

#### 4- Que faire lors d'une agression à main armée :

- Obtempérez strictement aux ordres des malfaiteurs sans aller au-delà de ce qui vous est demandé,

- Adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les cambrioleurs et à ne pas être agressif, n'entreprenez aucune action lourde de conséquences,

- Si possible, observer de façon discrète le ou les agresseurs pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire. Votre témoignage sera peut-être capital pour nous permettre de les appréhender;

- Noter son moyen de locomotion et sa direction de fuite, mémoriser puis noter immédiatement le type, numéro d'immatriculation et la couleur du véhicule utilisé;

- Maintenir les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie;

- Retenir ou relever l'identité des témoins.



**Il faut tendre vers un but premier qui est de protéger avant tout les personnes, puis, si possible sans s'exposer, contribuer à l'identification des malfaiteurs**

#### 5 - Quelques adresses de sites pour des Informations complémentaires

<http://www.douane.gouv.fr/menu.asp?id=296>  
<http://www.referentsurete.com/>

#### Permanence départementale du service d'Aide aux victimes:

Association REMAID, 10 rue du Parc « Le métropole II » - 26000 VALENCE  
Tél: 04 75. 55 39 34 – Fax: 04 75 42 29 56  
remaid.inavem26@orange.fr  
www.remaid.asso.fr  
N° National 08Victimes: 08 842 846 37



Groupement de Gendarmerie Départementale de la Drôme  
Avenue Dupré de Loire – 26000 VALENCE  
christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr  
Réfèrent Sûreté en prévention situationnelle  
et en vidéoprotection



# Bijoutiers && Sûreté

INFO DU REFERENT SURETE

Groupement de Gendarmerie de la Drôme



#### Les bijoutiers, joailliers, orfèvres et horlogers:

Votre profession est devenue ces dernières années la cible privilégiée des malfaiteurs qui se sont détournés du secteur bancaire, mieux sécurisé, pour des objectifs plus accessibles.

Les vols à main armée, les « tiger kidnapping », les vols avec violence, les cambriolages sont perpétrés sur vos commerces, par des délinquants de plus en plus jeunes. Ils répondent à une forte demande de produits de luxe sur le marché parallèle et au développement international du recel.

**La prévention s'avère être un outil indispensable pour faire face à l'évolution de la délinquance.**

## 1- Préconisations contre le tiger Kidnapping:

*(prise d'otage, arrestation, enlèvement d'une ou plusieurs personnes, afin de forcer un employé ou un proche à s'emparer des valeurs.)*

- Modifier certaines de vos habitudes de vie (changer de trajet habituel, heures de départ, lieu des courses, l'endroit où vous gardez votre véhicule),
- Soyez attentif à des choses inhabituelles, les communiquer le plus rapidement possible à la gendarmerie (17), il n'y a pas de fait anodin;
- Dans votre véhicule, vérifier que personne ne vous suit de manière suspecte, repérer les gendarmeries/postes de police se trouvant sur votre parcours;
- Surveiller les véhicules aux alentours de votre habitation, notez et communiquer le numéro de plaque à la gendarmerie;
- Sécurisez au mieux votre habitation;

## A EVITER

Les habitudes de déplacements (trajets) et heures de retrait/dépôt du contenu de la caisse.

Porter une arme de quelque type que ce soit. L'agresseur peut facilement vous désarmer et se servir de l'arme contre vous.

Ne mettez pas votre vie en péril et ne tentez jamais de faire peur aux voleurs

Ne rester pas seul dans votre magasin, notamment à la fermeture,

Ne quittez pas le commerce par une porte donnant sur un endroit mal éclairé et loin des regards.

Eviter la disposition de vitrines et de présentoirs susceptibles de masquer la visibilité vers la voie publique.

## 2- Les moyens mécaniques et techniques:

- Compte tenu de la sensibilité de votre activité, la protection de votre commerce doit nécessairement prendre en compte l'environnement immédiat. Une attention particulière sera portée à tout élément ou facteur pouvant aggraver le risque notamment: une surveillance aisée, des aménagements de voie publique pouvant faciliter la commission d'un acte malveillant; un chemin de repli; un cheminement à couvert (égout, hall d'immeuble, sous-sols, parties communes, toitures mitoyennes..); etc.

- Vérifier le niveau de résistance des murs, sols, plafonds qui pourront être renforcés ou munis de dispositifs spécifiques (détections électroniques, sismique, générateurs de fumée avec flash stroboscopique et hurleur (lors fermeture du commerce) correctement positionnés)

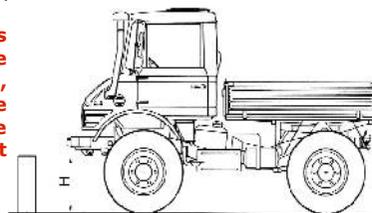
- Dans certains cas, prévoir un sas asservi uni-personnel dont les parois vitrées devront avoir une résistance au vandalisme/résistance aux balles, égale ou supérieure au reste des parties vitrées de l'établissement (Normes NF EN 356-P6B, NF EN 1522-1523, NF EN 1063) et être équipées d'une détection de choc avec levée de doute vidéo. Equiper le sas d'une caméra haute définition et l'entrée extérieure du commerce. (Veiller à ce que la qualité des images ne soit pas altérée par l'éblouissement du soleil)

- L'éclairage à l'aplomb du commerce doit compléter l'éclairage public. Ne doit pas contrarier les systèmes vidéo en période nocturne.

- La devanture doit être protégée en période de non activité par un rideau, de préférence à lame perforées, intérieur d'un niveau de protection adapté pouvant être abaissé rapidement dans l'urgence. (Normes NF EN 1627-1630)

- Renforcer la devanture par des plôts anti véhicule bélier. Le mobilier urbain ordinaire peut aussi être utilisé comme élément de protection. Il est important que ces éléments soient suffisamment lourds et qu'ils soient solidement fixés au sol. Les services municipaux de la voirie peuvent être sollicités dans certains cas pour restreindre le stationnement ou les déplacements à proximité immédiate du commerce

La hauteur H des éléments fixes de protection comme des murs, des jardinières, etc. doit au minimum être égale à 75 % du diamètre de la roue du véhicule tout terrainvisagé.



- La chambre forte ou le coffre fort pourront être temporisés, une procédure particulière d'ouverture ayant été mise en place avec le télésurveilleur.

- Une redondance de la transmission d'alarme est indispensable.

## 3- Quelques habitudes à prendre:

- Avant l'ouverture/fermeture de la bijouterie et l'arrêt de l'alarme, vérifier les alentours (individus, véhicules suspects, etc...)

- Attendre l'arrivée de la majorité des employés pour ouvrir. En cas d'arrivée échelonnée, prévoir un code dit « de bonne arrivée »

- A la fermeture, dépêcher un employé en « éclaireur » afin de s'assurer que tout est normal.

- L'argent liquide devra être régulièrement porté dans un coffre de type tirelire, à ouverture temporisée ou serrure horaire. La comptabilité se fera en dehors des heures d'ouverture.

- La mise en place de marchandise doit s'opérer portes fermées et rideau baissé.

- Faites preuve de la plus grande discrétion sur vos habitudes professionnelles devant votre clientèle et vos amis.

- Habituer les employés à l'observation du milieu environnant.

- Vérifier régulièrement le respect et la prise en compte des consignes de sûreté;

Dans tous les cas, l'alerte rapide de la Gendarmerie peut faire échouer une agression ou permettre une interpellation rapide des auteurs.



# 17